

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS
ABABA Website: www.africa-union.org

**CONSEIL EXECUTIF
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
25 – 29 JANVIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

Ex. CL/Dec. 378-414(XII)
Ex. CL/Decl. 1(XII)

DECISIONS ET DECLARATION



DÉCISION
SUR LA PREMIERE CONFÉRENCE MINISTERIELLE
DE L'UNION AFRICAINE SUR LA DIASPORA
Doc. Ex.CL/383 (XII)

Le Conseil exécutif :

1. **PREND NOTE** du rapport sur la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la diaspora, tenue du 16 au 18 novembre 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud) ;
2. **AFFIRME** qu'il s'agit d'une étape importante dans la consolidation de l'Initiative concernant la diaspora ;
3. **SALUE** les efforts déployés par la République d'Afrique du Sud et la Commission de l'UA pour réaliser des progrès dans l'organisation du Sommet sur la diaspora africaine prévu en octobre 2008 en République d'Afrique du Sud, et **ENCOURAGE** le gouvernement d'Afrique du Sud et la Commission de l'UA à poursuivre leur coopération à cet égard ;
4. **FELICITE** les États membres et la diaspora pour leur participation aux réunions tenues jusqu'ici et les **INVITE** à continuer de participer activement au processus;
5. **ENCOURAGE** la réalisation du consensus dans la finalisation du Programme et du Plan d'action devant être adopté par le Sommet et devant servir de base pour l'intégration des efforts visant la mise en œuvre de l'Initiative concernant la diaspora ;
6. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'élaborer un document cadre sur les modalités de la participation de la diaspora aux organes, activités et réunions de l'Union conformément à la décision de la deuxième Conférence Afrique-Caraïbes, de réaliser une étude de faisabilité sur la diaspora en tant que sixième région de l'Union pour appuyer ce programme et de faire rapport à la session du Conseil exécutif en janvier 2009 ;
7. **DEMANDE** à la Commission de poursuivre l'organisation des réunions consultatives régionales en vue d'inclure la diaspora dans les pays du Golfe, du Moyen-Orient, d'Asie et de l'Océanie ;
8. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils continuent à soutenir et à fournir des ressources appropriées pour la mise en œuvre de l'Initiative concernant la diaspora.